

RECYCLAGE CHEF D'EQUIPE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES : RECYCLAGE SSIAP 3

Réf : 031-RSSIAP3 - 20/06/2017 - Version 2

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Rappel des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

PUBLIC CONCERNÉ

Titulaire des diplômes SSIAP, d'une équivalence, de moins de 3 ans et en activité et justifiant de 1607h sur les 36 derniers mois.

12 personnes maximum

PRÉREQUIS

Qualification de secourisme en cours de validité

DURÉE

21 heures soit 3 jours

VALIDATION

Jury final avec représentant du SDIS

Attestation de stage

Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant

Document de synthèse remis aux stagiaires

PROFIL FORMATEUR

Nos formateurs sont issus du métier dans lequel ils interviennent

Ils sont pour un bon nombre d'entre eux en activité dans le métier dont ils sont spécialistes

Sapeur-pompier, agent de sécurité incendie

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005

1^{ère} partie : Règlementation

- Règlementation de sécurité dans les ERP :
- Dispositions générales particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rôle du chef deservice de sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP

2^{ème} partie : Notions de droit civil et pénal

- La délégation de pouvoir et de signature
La responsabilité civile et pénale
Le délit de mise en danger d'autrui

3^{ème} partie : Fonction maintenance

- Contexte des obligations réglementaires
- Aspects juridiques : les contrats avec obligations de moyens et de résultat
- Différents types de contrats : prédictifs, préventifs, curatifs

4^{ème} partie : Organiser une séance de formation

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan

5^{ème} partie : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires
- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux
- Visite, réception par commission d'accessibilité

6^{ème} partie : Analyse des risques

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Etude d'un cas pratique

7^{ème} partie : Moyens de secours

- Agent extincteur
- SSI
- Moyens d'extinction